



Rapport du jury

Examen professionnel d'animateur principal de 1^{ère} classe au titre de l'avancement de grade

Session 2022

ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

L'examen professionnel d'animateur principal de 1^{ère} classe au titre de l'avancement de grade a été ouvert au titre de l'année 2022 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a organisé l'examen professionnel en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

1) Calendrier :

Période d'inscriptions	Du 15 mars au 20 avril 2022
Date de limite de dépôt	Le 28 avril 2022
Epreuves écrites	Le 15 septembre 2022
Jury d'admissibilité	Le 15 novembre 2022
Epreuves d'admission	Le 13 et le 14 décembre 2022
Jury d'admission	Le 14 décembre 2022

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Immeuble HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019 - 33049 Bordeaux cedex

Téléphone : 05 56 11 94 30 – Télécopie : 05 56 11 94 44

cdg33@cdg33.fr – www.cdg33.fr

2) Les conditions particulières d'accès :

L'examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans 5^{ème} échelon du grade d'animateur principal territorial de 2^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

3) Les candidats :

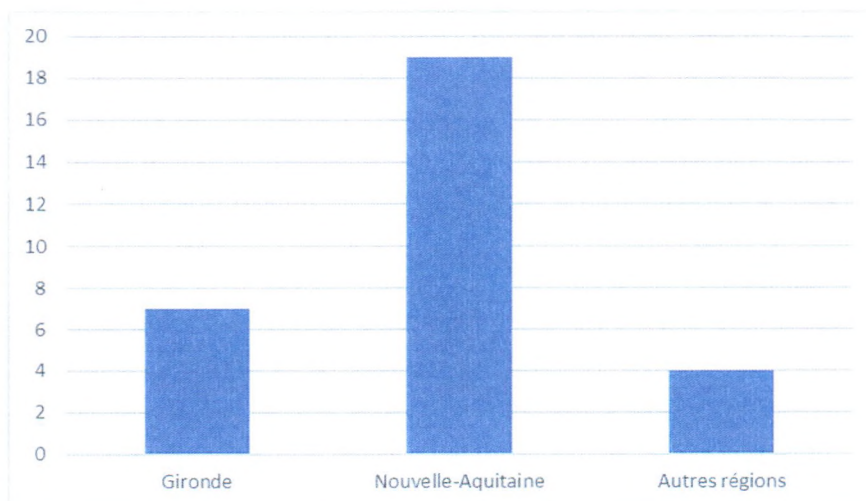
35 candidats se sont inscrits.

30 candidats ont été admis à concourir :

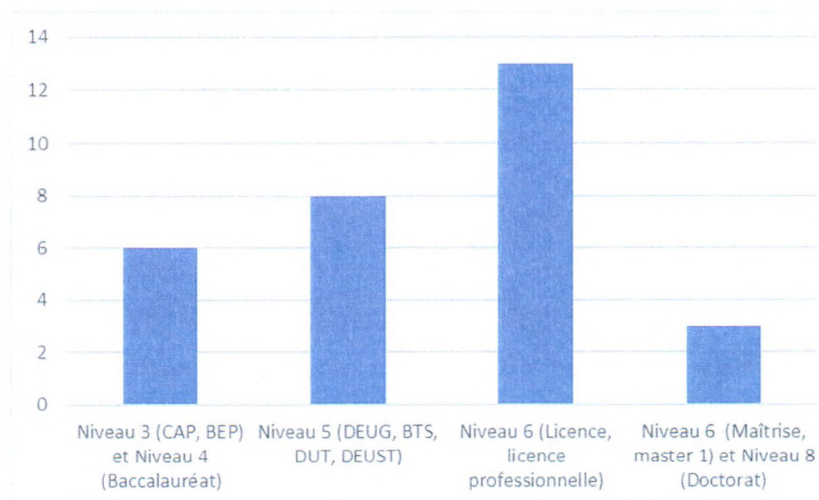
- 4 candidats ont été refusé à concourir : ils ne remplissaient pas les conditions de grade
- 1 candidat a annulé son inscription.

• Répartition des candidats admis à concourir

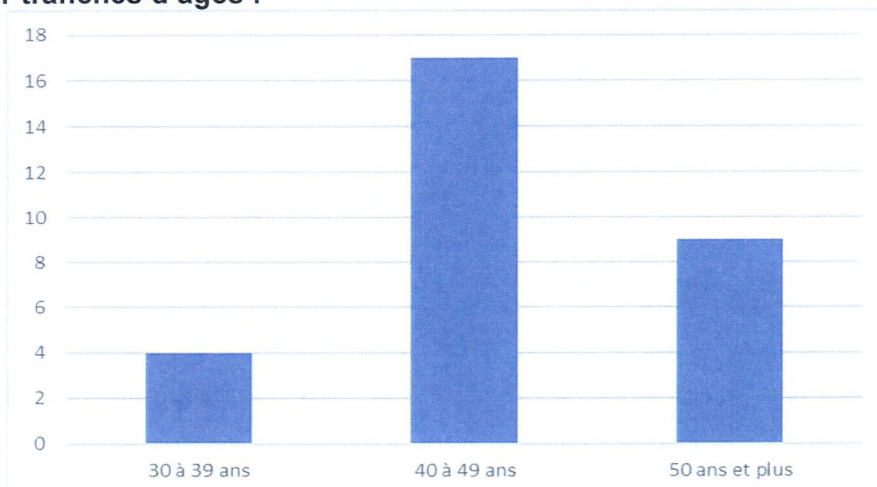
✓ par région :



✓ par niveau d'études :



✓ **par tranches d'âges :**



4) Le jury :

Le jury de l'examen professionnel d'animateur principal de 1^{ère} classe (avancement de grade) comprenait 9 membres, répartis à parts égales entre élus locaux, fonctionnaires territoriaux de catégorie A et B et personnalités qualifiées.

5) L'épreuve écrite :

a) Déroulement

L'épreuve écrite s'est déroulée le jeudi 15 septembre 2022, au Hangar 14 à Bordeaux.

b) Contenu

L'épreuve consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales assorti de propositions opérationnelles (durée : trois heures ; coefficient 1).

c) Présence

25 candidats se sont présentés à l'épreuve écrite de l'examen professionnel. Ceci se traduit par un taux d'absentéisme de 16,66 %.

d) Résultats

Epreuve	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Rédaction d'un rapport	10,16	17	6	0

6) La réunion d'évaluation :

A l'issue de l'épreuve écrite, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admissibles.

100 % des candidats présents à l'examen professionnel ont été déclarés admissibles. Aucun candidat n'a reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.

7) L'épreuve orale

a) Déroulement

Les épreuves orales se sont déroulées le mardi 13 et le mercredi 14 décembre 2022, au Centre de Gestion de la Gironde à Bordeaux.

Le jury était réparti en sous-jury de 3 membres : un élu local, un fonctionnaire territorial et une personnalité qualifiée.

b) Contenu

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et se poursuivant par des questions permettant d'apprécier ses connaissances professionnelles, ses capacités d'analyse et de réflexion ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer des missions d'encadrement (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

c) Présence

24 candidats se sont présentés à l'épreuve orale de l'examen professionnel.
Ceci se traduit par un taux d'absentéisme de 4 %

8) Le jury d'admission :

A l'issue des épreuves orales, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis.

Pour l'examen professionnel d'animateur principal de 1^{ère} classe au titre de l'avancement de grade, 20 candidats sont admis. Le seuil d'admission retenu est le suivant :

- 32 points, soit 10.67/20.

9) Analyse et conclusion :

a. Observations générales des correcteurs de l'épreuve écrite :

Les correcteurs de l'épreuve écrite s'accordent sur le fait que le sujet est vraiment d'actualité avec un dossier très complet et étayé (ressources humaines, finances, politique en faveur de la jeunesse, difficultés de recrutement, pénibilité).

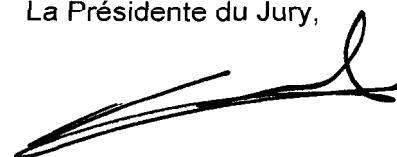
b. Observations générales des correcteurs de l'épreuve orale :

Les membres du jury constatent un manque de préparation, peu de curiosité sur l'environnement territorial et les autres champs de leur métier (EHPAD, médiathèque...).

Les membres du jury expriment leur entière satisfaction quant à la qualité de l'organisation de l'examen professionnel et remercient les différents partenaires, de tous les moyens mis à disposition pour la réalisation des épreuves dans les meilleures conditions.

La Présidente du jury remercie les membres du jury, le personnel du service concours et examens professionnels pour leur investissement, leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement de cet examen professionnel.

La Présidente du Jury,



Mme Vanessa HORROD